

CONTRIBUTION | AVRIL 2021

Quel cadre budgétaire européen pour faire la transition écologique ?



AUTEUR

OLLIVIER BODIN, ÉCONOMISTE



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

THINK TANK

SOMMAIRE

03



SYNTHÈSE

04



**UN DÉBAT À L'ISSUE
INCERTAINE**

06



**LES CONTOURS
D'UNE RÉFORME
RÉUSSIE**

Les contributions publiées dans le cadre du Think Tank n'engagent que leurs auteurs.

photos : ilbusca-iStock / F. Genon-Unsplash / Hans-Pixabay

SYNTHÈSE

Connu pour la règle des 3 % de déficit maximum et de 60 % de dette publique, le cadre budgétaire européen est aujourd'hui l'objet d'une demande quasi unanime de réforme. Le débat est lancé. Il va s'intensifier à l'automne 2021. Il se poursuivra pendant le premier semestre de 2022. Le cadre budgétaire fixe les règles selon lesquelles les États membres peuvent arbitrer entre dépenses prioritaires, soutien à l'emploi et aux revenus et gestion de la dette publique. Les règles actuelles accordent la priorité à la réduction de la dette, considérée comme la source majeure d'instabilité, au détriment du soutien à l'activité et du financement des investissements d'avenir. Les objectifs de transition écologique et sociale juste imposent plus que jamais de renverser cet ordre de priorités. La détérioration de l'environnement et le dérèglement climatique deviennent une source majeure d'instabilité alors que la cohésion sociale s'effrite et que la montée des inégalités et de la précarité met en péril nos démocraties. La prise en compte de ces risques doit être mise au cœur du nouveau cadre budgétaire. Ceci implique de ne plus s'en remettre à des règles numériques rigides, de laisser la place à des décisions informées et de renverser l'ordre des priorités. Les dépenses associées aux politiques sectorielles soutenant la transition sociale et écologique doivent bénéficier d'un financement privilégié, les moyens de stabiliser l'économie doivent être renforcés et l'opportunité de l'endettement public appréciée au regard des bénéfices d'un environnement préservé et d'une planète hospitalière.

OLLIVIER BODIN

ÉCONOMISTE, CO-FONDATEUR DE L'ASSOCIATION GREENTERVENTION,
ANCIEN FONCTIONNAIRE INTERNATIONAL

UN DÉBAT À L'ISSUE INCERTAINE

Le débat sur la réforme du cadre budgétaire européen est lancé. Une coordination des politiques économiques de pays fortement interdépendants dans une union économique, et a fortiori monétaire, est nécessaire, tout comme l'est le fait de dégager un consensus sur l'orientation des politiques budgétaires nationales de façon à en assurer la cohérence. Dans le court terme, cette cohérence doit permettre de corriger les déséquilibres macroéconomiques remettant en cause les performances et la stabilité de l'union monétaire et financière. Dans le moyen et long terme, il s'agit de réaliser les objectifs fondamentaux de l'Union qui doit être bénéfique à tous les citoyens européens de façon équilibrée. Un cadre budgétaire partagé facilite année après année le consensus et stabilise les anticipations des acteurs publics et privés. Mais, le consentement à la discipline qu'il impose ne peut être pérenne que si le dispositif démontre son efficacité.

UNE DEMANDE QUASIMENT UNANIME DE RÉFORME...

L'interprétation donnée aux critères de Maastricht et le renforcement du cadre budgétaire agréé à la suite des crises financières 2007-11 posent problème. Le constat que ce cadre ne remplit pas ou que très partiellement les fonctions que l'on en attendait et n'est pas adapté aux défis de l'anthropocène a précédé la suspension de son application en mars 2020 pour cause de pandémie. Le [Comité Budgétaire Européen](#) a rendu en 2019 un avis sans complaisance sur l'efficacité et l'équité de ce cadre et a réitéré dans son [avis de 2020](#) la nécessité de le réformer. La Commission européenne a lancé début 2020 le processus d'une réforme de la gouvernance économique. Ce processus a été suspendu en raison de la crise sanitaire. Mais Paolo Gentiloni, le commissaire européen aux affaires économiques et financières, a annoncé à la suite d'une communication de la Commission de mars 2021 que la question de cette réforme pourrait revenir à l'ordre du jour européen au cours du deuxième semestre de 2021. La Commission pourrait soumettre dès la fin de l'année une proposition de réforme de la législation. Le [gouvernement français](#) a fait savoir qu'il entendait faire de cette réforme une priorité de la présidence tournante de la France au premier semestre 2022. Dans une [lettre ouverte aux dirigeants européens](#), 68 ONG et syndicats européens soutenus par une cen-

taine d'universitaires plaident en faveur d'une réforme à la hauteur des défis sociaux et environnementaux de la décennie à venir et demandent à ce qu'une telle réforme intervienne avant que ne soit levée la clause de suspension générale des règles budgétaires. [La présidente de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde](#), a également exprimé le souhait d'une réforme avant leur réapplication, un souhait également contenu dans un [projet de rapport du parlement européen](#).

... MAIS UN CONSENSUS QUI SERA DIFFICILE À TROUVER

Que l'urgence d'une réforme du cadre budgétaire européen fasse la quasi-unanimité des acteurs sociaux, environnementaux et économiques ne signifie pas qu'il sera facile de trouver un consensus sur ses termes. Les contributions d'universitaires ou de think tanks sont nombreuses. Parmi ces contributions, celle de O. Blanchard, A. Leandro et J. Zettelmeyer mérite une attention particulière. Les auteurs remettent en cause « le concept même de règles budgétaires intangibles pour tous les pays et toutes les époques. En effet, aucune règle ne peut prétendre s'adapter à la diversité des situations possibles, notamment parce que nombre d'entre elles sont impossibles à prévoir. ». Les auteurs concluent qu'il n'est pas possible d'évaluer si une dette est soutenable ou non en fonction d'un seuil préalablement

fixé. La question de la soutenabilité doit être traitée au cas par cas selon des critères généraux préalablement agréés et en s'appuyant sur l'ensemble des informations disponibles. Ils soulignent en outre que la question de la soutenabilité ne se répond pas par « oui » ou « non », et qu'une place doit être laissée à l'incertitude.

Malgré la validité de l'argument et les interrogations que peut poser la définition même de la soutenabilité d'une dette publique, il est peu probable qu'un accord politique puisse s'établir sans recours à une norme pour le niveau de dette publique. Les propositions des acteurs institutionnels actuellement sur la table font néanmoins partiellement échos au diagnostic de O. Blanchard et de ses co-auteurs. Elles s'orientent à des degrés divers sur quatre priorités : simplifier, différencier, flexibiliser, améliorer la qualité des dépenses publiques :

- ▶ **Un objectif à moyen terme de croissance des dépenses publiques** tenant compte des perspectives de croissance et permettant d'atteindre une cible d'endettement public deviendrait le seul point d'ancrage des finances publiques¹. Contrairement aux règles actuelles, cette cible et la vitesse d'approximation seraient toutefois différenciées selon les pays et fixées en tenant compte d'autres paramètres pertinents, en particulier les taux d'intérêt.
- ▶ **Une flexibilité et la possibilité d'un recours au jugement accru** en cas de circonstances nécessitant de déroger à la règle seraient introduits.
- ▶ **Les dépenses jugées prioritaires bénéficieraient d'un traitement privilégié**, « investissements » ou « investissements verts » soit dans le cadre du calcul des dépenses pertinentes pour la « règle », soit par accès privilégié à un financement européen.

Les propositions du Comité Budgétaire Européen de juillet 2020 et d'octobre 2020 sont dans cet esprit. Le 4 mars, dans une intervention devant la commission économique et financière du parlement européen, P. Gentiloni est également allé dans ce sens. Un rapport récent sur l'avenir des finances publiques commandé par le gouvernement français, dit rapport Arthuis, reprend partiellement ces idées.

L'enjeu des négociations devrait se trouver dans la priorité relative qui sera accordée à ces principes et à leur formulation détaillée. Gageons que les discussions seront âpres.

LE VRAI SUJET : METTRE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Les réflexions à l'œuvre font face à un écueil majeur. La tentation est forte – au nom d'une certaine crédibilité, de continuer à penser la « soutenabilité » de la dette à partir de la croissance des dépenses publiques par rapport à une perspective ou un « potentiel » de croissance. Cette vision focalisée sur les niveaux de dépenses et de dette maintient la qualité de vie, le « well being », et la durabilité environnementale à l'écart des politiques économique et financière. Ne pas placer le dérèglement climatique et l'effondrement de la biosphère au cœur du logiciel économique européen, c'est se condamner à ne pas voir venir et à ne pas se donner les moyens suffisants pour prévenir :

- ▶ Ne pas voir venir que durant les trois décennies qui viennent les populations européennes vont faire face à des menaces inédites : le dérèglement climatique, la perte de biodiversité, la toxicité croissante de l'environnement, la fréquence accrue des crises sanitaires. La résilience face à ces menaces est inégalement répartie au sein de chaque pays et entre les pays de l'Union. La déstabilisation du climat et de l'environnement a déjà des répercussions économiques et financières ainsi que sur les finances publiques. Cette boucle de rétroaction entre politiques

1. Les règles complexes actuellement en vigueur sont présentées dans le Vade Mecum du Pacte de Stabilité

publiques et environnement doit être placée au cœur de la gouvernance économique européenne. L'impact des politiques publiques sur le « capital naturel », la préservation de l'environnement et la justice sociale doivent devenir la pierre angulaire de cette gouvernance.

- ▶ Ne pas se donner les moyens suffisants pour prévenir alors que la durabilité et la résilience sont le résultat de l'effort d'investissement et des politiques publiques qui sont et seront menées. L'activation de la clause de suspension générale des règles budgétaires européennes en mars 2020 pour faire face

à la crise sanitaire a été associée à une recommandation aux États-membres : les mesures prises pour soutenir les revenus et les entreprises pendant la pandémie doivent être ciblées, efficaces et...**temporaires**. Pour maîtriser l'avenir, il s'agit maintenant que les États membres adoptent des programmes de dépenses budgétaires, ciblés, efficaces et...**pérennes** car la soutenabilité environnementale et sociale de nos économies ne sera pas reconquise en quelques mois ; et, l'engagement européen d'une émission nette zéro de gaz à effet de serre a besoin d'une trentaine d'année pour être réalisé à condition d'accélérer fortement la cadence actuelle.

LES CONTOURS D'UNE RÉFORME RÉUSSIE

Quelle grille dans ces conditions pour mesurer la qualité des propositions qui seront faites et de l'accord qui sera trouvé pour le nouveau cadre budgétaire européen² ? Trois critères s'imposent, répondant aux fonctions classiquement assignées aux finances publiques :

- ▶ Le financement des biens publics.
- ▶ Le soutien aux emplois et aux revenus.
- ▶ La gestion de la dette publique.

A chacune de ces fonctions, il s'agit d'associer les bons leviers et des indicateurs permettant de suivre les progrès et le cas échéant de corriger la trajectoire.

IDENTIFIER LES DÉPENSES NÉCESSAIRES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE POUR POUVOIR LES PRIVILÉGIER

Le nouveau cadre budgétaire doit avoir comme compas la transition écologique et sociale, en particulier les objectifs sociaux et environnementaux sur lesquels l'Union européenne s'est collectivement engagée. Le point de départ doit être l'identification des dépenses publiques nécessaires pour assurer le succès de cette transition et dont le financement pourra bénéficier d'un traitement privilégié. S'il existe des estimations des investissements privés et publics nécessaires pour accomplir la transition³, l'incidence à moyen/long terme de cette dernière sur les budgets publics des États membres n'est pas encore suffisamment connue, ni même analysée⁴.

2. La question de la réforme des processus décisionnels et en particulier de leur démocratisation n'est pas traitée dans cette note.

3. Selon une évaluation de la Commission le déficit annuel sur les dix ans 2021-30 en investissements privés et publics dans la transition énergétique, la protection de l'environnement et de gestion de l'environnement s'élève à 470 milliards d'euros (environ 3,6 % du PIB 2019).

4. La Commission a noté dans son évaluation des Plans Nationaux Énergie Climat (P. 31-32) que l'identification des investissements nécessaires, la mobilisation des financements et les conditions d'une transition juste faisaient partie des dimensions insuffisamment analysées par les États-membres.

L'élaboration de programmes budgétaires à long terme associés aux politiques est en particulier nécessaire dans les secteurs clés pour la transition écologique et énergétique (transports, bâtiments, production et distribution d'énergie, agriculture, forêt et utilisation des sols, et pans importants de l'industrie). Dans ces secteurs, la puissance publique doit mener des politiques complexes. Ces politiques combinent les mesures réglementaires avec un soutien aux investissements privés nécessaires à la transformation des modes de consommation et de production, un soutien à la Recherche et Développement, des investissements dans les infrastructures publiques. Elles doivent aussi prévoir l'évolution de la fiscalité sur les énergies fossile et la réduction des subventions à ces mêmes énergies. Elles doivent anticiper, amortir et compenser les conséquences sociales de la transformation.

Il s'agit de dépasser l'approche consistant à marquer en vert ou blanc une dépense budgétaire associée à une activité particulière (ou à associer un pourcentage, 0 %, 40 %, 100 % censé représenter la contribution de la dépense à la tenue de l'objectif environnemental comme le prévoit [le règlement de la facilité pour la reprise et la résilience – annexe 6](#)). Une taxonomie adaptée à une activité économique délimitée trouve rapidement ses limites lorsqu'elle s'applique à une action publique combinant plusieurs leviers complémentaires qui en conditionnent l'efficacité et l'acceptabilité. A titre d'exemple, le déploiement dans tel ou tel pays de bornes de recharge pour véhicules électriques ne contribuera à réduire les émissions de CO₂ et ne méritera effectivement le label « vert » que si la production d'électricité est décarbonée à un rythme suffisant, les au-

tomobilistes incités à acheter des véhicules électriques adaptés à leurs besoins et rendus financièrement accessibles à tous. Et la transition vers la voiture électrique ne sera juste que si les défis sociaux et territoriaux, emplois, compétences, revenus directs et induits, posés à l'industrie automobile sont relevés. Autre exemple, la transformation nécessaire de l'agriculture nécessite de réglementer les modes de production et d'utilisation des sols, de favoriser certains, d'influencer les habitudes de consommation, voire d'actionner les leviers de la politique commerciale extérieure⁵. Les exemples pourraient ainsi être multipliés.

L'approche souhaitable⁶ qui consiste à identifier les dépenses prioritaires au prisme d'une politique sectorielle doit pouvoir s'appuyer sur des indicateurs spécifiques de résultat ayant un lien bien établi avec les objectifs sociaux, environnementaux et climatiques plus généraux (inégalités de revenus et de bien-être, émissions de gaz à effet de serre, acidification des sols, biodiversité). Une étude récente pour la France a par exemple identifié dans les trois secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre un nombre limité d'indicateurs de résultats correspondant à des variables structurantes⁷ et permettant d'évaluer la contribution du secteur à la réalisation de l'objectif climatique.

La Commission européenne⁸ a fait un premier petit pas dans ce sens en associant des indicateurs à des « initiatives phares » portant par exemple sur le transport et la production d'hydrogène renouvelable, le rythme de rénovation thermique des bâtiments, le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les prochaines étapes devraient consister à généraliser cette approche en identifiant pays

5. [Rapport Mondialisation](#), FNH, mars 2021.

6. Pour un bilan des différentes pratiques en matière d'étiquetage des dépenses publiques voir [l'étude de la Banque Mondiale](#) qui conclut : « Climate tagging – as currently practiced – puts too much emphasis on the quantification of climate-related expenditures, with inadequate consideration of policy alignment, efficiency, and effectiveness. » (p. 38).

7. Cabinet de conseil Carbone 4, février 2021, L'État français se donne-t-il les moyens de son ambition climat ? pour les transports, les indicateurs sont la croissance du ferré, la part du vélo, celle des véhicules bas carbone ainsi que le nombre de passagers par véhicule ; pour l'agriculture, la taille du cheptel bovin, le pourcentage de l'agriculture biologique et le pourcentage des légumineuses ; pour l'isolation thermique, le nombre de rénovations, le nombre de logements chauffés au fioul et celui au gaz naturel.

8. Voir la partie IV du document com (2020) 575 final.

par pays, secteur par secteur, les indicateurs de résultat et de progrès pertinents.

Dans une perspective européenne, la première question à poser pour évaluer une politique budgétaire nationale ne doit plus être si les dépenses publiques sont contenues à un certain niveau. Elle doit être, sur la base d'indicateurs pertinents, si les dépenses budgétaires et la fiscalité permettent de réaliser les objectifs sociaux et environnementaux de moyen et long terme que l'Union s'est fixée, et tout particulièrement permettent de respecter l'engagement climatique porté en commun.

SOUTENIR LES EMPLOIS DURABLES ET LES REVENUS

Le renforcement de la capacité de stabilisation macroéconomique de la politique budgétaire, c'est-à-dire la capacité de lisser l'impact des cycles économiques sur l'emploi et les revenus et d'éliminer la précarité, doit être une deuxième priorité des règles budgétaires réformées. Les règles budgétaires telles que formulées actuellement ont trop souvent eu un effet inverse. Elles ont trop souvent généré des politiques à contretemps, pro-cycliques, allant jusqu'à aggraver des ralentissements de l'activité économique, et renforçant les disparités entre États membres.

La politique monétaire sur laquelle les décideurs ont longtemps compté pour remplir ce rôle de stabilisation n'est plus en mesure de le faire : les taux d'intérêt ont atteint un plancher, parfois même négatif sans que cela ne se traduise ni par une reprise significative de l'activité économique réelle ni d'une hausse de l'inflation des prix à la consommation cependant que les prix des actifs financiers sont poussés vers des sommets. C'est ce qui explique les appels répétés de la Banque centrale à des politiques budgétaires plus actives dans le soutien à l'emploi et à l'activité économique. Ce renforcement est dans l'intérêt de tous les pays européens compte tenu des interdépendances fortes entre leurs économies. Il permettra d'atténuer l'effet asymétrique des règles actuelles qui force des politiques restrictives en cas de dépassement budgétaire, mais sont sans effet sur les pays qui n'utilisent pas leurs marges budgétaires.



5 actions clés permettraient de renforcer l'impact de la politique budgétaire :

- Sanctuariser le financement de programmes prioritaires pour la transition. Les dépenses budgétaires associées à de tels programmes devraient être déduites, au moins jusqu'à un certain montant, du calcul du déficit pertinent pour l'application des règles budgétaires. Cela contribuera à stabiliser la demande et les anticipations des acteurs privés. Les règles budgétaires actuelles prévoient déjà la possibilité de déduire certaines dépenses du calcul du déficit pertinent. Mais la finalité des dépenses éligibles est le renforcement du « potentiel de croissance », et non la transition écologique et sociale. Si les deux objectifs peuvent parfois coïncider, ils ne le font pas nécessairement¹ En outre, les conditions mises à une déduction de certaines dépenses sont très restrictives faisant de l'utilisation de la clause de flexibilité « investissements » une exception.
- Développer des mécanismes de financement européens durables. La Facilité Relance et Résilience adoptée pour faire face à la crise du COVID serait un modèle efficace dès lors que lui serait associé des conditions beaucoup plus rigoureuses sur la poursuite des objectifs partagés de soutenabilité écologique et sociale tout en laissant aux États la flexibilité nécessaire pour adapter les politiques à leur contexte national. Un endettement commun pour financer des biens bénéficiant à tous est dans la logique d'une union économique et monétaire. La pérennité d'une telle capacité d'endettement suppose cependant une capacité de lever des ressources propres au niveau européen. Faute de quoi, les risques réels ou perçus qui pèseraient sur les budgets nationaux y feront obstacle².
- Tirer dans tous les pays de l'Union les leçons de la pandémie sur l'efficacité des mécanismes en place pour mieux stabiliser en cas de chocs les revenus, notamment des populations dont les statuts d'emplois sont précaires ainsi que pour préserver des emplois et permettre aux PME d'absorber les chocs de liquidité.
- Renforcer les mécanismes de sécurité collective et de prévention pour répondre à la montée de nouveaux risques, notamment environnementaux, non assurables ou dont l'assurance n'est pas accessible à tous.
- Prévoir suffisamment de flexibilité dans le cadre budgétaire pour autoriser des mesures discrétionnaires basées sur un jugement informé et transparent de la situation économique. Ceci nécessitera de s'accorder sur quelques indicateurs budgétaires et macroéconomiques reflétant l'état de l'emploi, les pressions sur les capacités productives, l'endettement privé, l'état des comptes extérieurs tout en évitant tout automatisme et en laissant à la délibération une place prépondérante. Actuellement, les États sont principalement incités à mener leurs politiques budgétaires en fonction de la distance entre la production effective et une production potentielle non observable, mais calculée selon un modèle théorique contestable et contesté³ Paolo Gentiloni a déjà indiqué que la Commission européenne allait proposer de ne plus recourir à l'avenir à ces indicateurs. Il convient d'aller au bout de cette idée en introduisant une clause de flexibilité plus facilement mobilisable pour l'ensemble de la zone ou des pays individuels.

1. Voir la [note de l'Agence Européenne pour l'Environnement](#)

2. Le tribunal constitutionnel allemand a stoppé le 26 mars 2021 le processus de ratification de la Facilité sans encore se prononcer sur le fond. Il est cependant probable que, sans remettre en cause le principe de la Facilité, le tribunal souhaite se prononcer sur un argument des plaignants qui porte essentiellement sur les risques que ferait peser le défaut d'un autre État-membre sur le budget allemand en raison justement de l'absence de ressources clairement identifiées pour couvrir les échéances.

3. Voir par exemple « [Output gap non sense and the EU fiscal rules](#) » ou « [Règles budgétaires, semestre européen et dérèglement climatique](#) »

GÉRER INTELLIGEMMENT LA DETTE PUBLIQUE

Le débat est souvent articulé autour du niveau de la dette en pourcent du PIB. Le fait que le Traité européen ait fixé de façon opportuniste il y a plus de trente ans une valeur cible de 60 % n'y est évidemment pas étranger. Mais la focalisation sur cette cible a conduit après les dernières crises financières à réduire les déficits budgétaires trop rapidement pour permettre une consolidation de la reprise, puis à une décennie perdue pour les investissements. Heureusement, les ministres des finances de l'eurogroupe ont indiqué ne pas vouloir répéter cette erreur en sortie de la crise sanitaire actuelle, tout en soulignant l'importance de la soutenabilité à moyen terme des finances publiques. Ni la capacité ni l'opportunité pour les pouvoirs publics de s'endetter ne peut être évaluée sur base d'un critère numérique arbitrai-

rement fixé, maintenant anachronique et détaché de son contexte. La capacité d'endettement ne peut être évaluée que sur base d'une batterie d'indicateurs, en s'appuyant sur la charge d'intérêt moyenne et du taux d'intérêt pour de nouvelles émissions, de la possibilité d'allonger les échéances et de la capacité de lever l'impôt et en tenant compte des interactions avec la politique monétaire. Plus fondamentalement, c'est le bénéfice qu'une dépense permet de retirer sur le moyen et long terme et en particulier sa contribution à la réduction des risques climatiques et de transition qui doit orienter la décision d'investir et d'endettement. Le renforcement du capital commun et la préservation d'une planète habitable doit être prioritaire. C'est là qu'il faut situer le véritable marqueur de justice intergénérationnelle et non dans le niveau de la dette publique.

CONCLUSION

Si les positions exprimées par la Commission européenne et d'autres instances signalent une certaine ouverture sur l'ensemble des questions, le diable sera dans le détail. Le débat le plus important devra porter sur le degré de priorité à donner aux dépenses dont le financement sera privilégié par rapport aux règles d'endettement. Il devra aussi porter sur la nature de ces dépenses. C'est l'issue de ce débat qui marquera la vraie rupture avec le passé. S'agira-t-il de dépenses d'investissement ou associées à des réformes qui « renforcent le potentiel de croissance » et qui, accessoirement, soutiennent la transition écologique, comme le suggèrent régulièrement [les conclusions de l'Eurogroupe](#) ? Ou ne s'agira-t-il que des dépenses susceptibles de faire effectivement basculer l'économie européenne vers une économie écologiquement et climatiquement soutenable ainsi que socialement juste ?

Il y a derrière cette discussion parfois technique un débat politique fondamental. Il mérite une large implication et mobilisation des partenaires sociaux et de la société civile européenne.



Après 30 ans d'actions, la Fondation pour la Nature et l'Homme donne une nouvelle ambition à son activité de Think Tank, née il y a une dizaine d'années. Avec pour point de départ la question : "Que ferait un gouvernement déterminé à faire la transition écologique ? », le Think Tank de la Fondation se consacre aux "angles morts" des politiques publiques en démêlant les sujets enlisés, voire non explorés. Son ambition : créer les conditions pour un prochain quinquennat de transformation sociale et écologique.

Espace non-partisan, le Think Tank propose des feuilles de route concrètes et ambitieuses pour construire une force sociale prête à déployer la transition écologique et solidaire.

POUR CE FAIRE, IL BASE SON ACTION SUR DEUX PRINCIPES :

1. S'attaquer aux sujets au cœur des attentes des Français mais pour lesquels l'Etat n'est pas allé au bout de l'effort, pour penser et proposer un chemin d'action qui lie durabilité, bien-être social et résilience économique.

- ▶ Le Think tank se concentre sur les thématiques écologiques clés mais enlisées que sont par exemple : la réduction des pesticides, la transformation du modèle automobile, l'avenir de l'élevage, la sortie du nucléaire ou encore l'évolution du fret.
- ▶ Chaque sujet est investigué à la lumière des verrous qui bloquent la transition : l'accompagnement dans l'emploi, la cohérence des financements, la réforme des règles budgétaires européennes, la transformation des entreprises ou encore le développement d'une diplomatie verte.

2. Penser par et pour le dialogue afin de fédérer largement dans l'action.

Le Think Tank construit des alliances nouvelles dans la société, en élargissant les cercles de travail habituels – ONG, universitaires... – aux syndicats, fédérations professionnels... L'enjeu n'est rien moins que de penser, avec celles et ceux qui seront amenés à la mettre en œuvre, un chemin de transition à la fois exigeant et fédérateur.

LES TRAVAUX DU THINK TANK SE TRADUISENT PAR DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES :

RAPPORTS : des formats fouillés, mettant à jour des données nouvelles pour établir des états des lieux clairs et définir des feuilles de route pour opérer la transition.

CONTRIBUTIONS : des formats « note » pour accueillir des productions individuelles ou collectives sur des sujets à défricher ou à creuser.

POINTS DE VUE : des formats « tribune » pour poser l'avis d'un expert sur un sujet d'actualité ou à faire émerger.

Pour aller plus loin, le Think Tank organise des événements, Les Talks du Think tank, pour débattre et dialoguer autour des données nouvelles et des feuilles de route proposées. Une newsletter permet à chacune et chacun de rester informé des nouvelles productions.





OLLIVIER BODIN

ÉCONOMISTE, CO-FONDATEUR DE
L'ASSOCIATION GREENTERVENTION, ANCIEN
FONCTIONNAIRE INTERNATIONAL

Connu pour la règle des 3% de déficit maximum et de 60% de dette publique, le cadre budgétaire européen est aujourd'hui l'objet d'une demande quasi unanime de réforme. Le débat est lancé. Il va s'intensifier à l'automne 2021. Il se poursuivra pendant le premier semestre de 2022. Le cadre budgétaire fixe les règles selon lesquelles les États membres peuvent arbitrer entre dépenses prioritaires, soutien à l'emploi et aux revenus et gestion de la dette publique. Les règles actuelles accordent la priorité à la réduction de la dette, considérée comme la source majeure d'instabilité, au détriment du soutien à l'activité et du financement des investissements d'avenir. Les objectifs de transition écologique et sociale juste imposent plus que jamais de renverser cet ordre de priorités. La détérioration de l'environnement et le dérèglement climatique deviennent une source majeure d'instabilité alors que la cohésion sociale s'effrite et que la montée des inégalités et de la précarité met en péril nos démocraties. La prise en compte de ces risques doit être mise au cœur du nouveau cadre budgétaire. Ceci implique de ne plus s'en remettre à des règles numériques rigides, de laisser la place à des décisions informées et de renverser l'ordre des priorités. Les dépenses associées aux politiques sectorielles soutenant la transition sociale et écologique doivent bénéficier d'un financement privilégié, les moyens de stabiliser l'économie doivent être renforcés et l'opportunité de l'endettement public appréciée au regard des bénéfices d'un environnement préservé et d'une planète hospitalière.